



Procès-Verbal

Conseil Municipal

Jeudi 22 septembre 2022 à 18 heures 30, salle du Peuple, Caux (34720)

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DESPLAN ;

M. Laurent COMBES étant élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 20

Présents

Jean-Charles DESPLAN, Laurent COMBES, Nicole SAUSSOL, Danièle NOISETTE, Marilyne CHETRIT, Christophe CANAC, Gil GEORGERENS, Thierry GERMAIN, Cécile MOREAU, Fabrice LAUSSEL, Sandrine MORENO, Virginie DORADO, Julie RIVIERE, Jean-Michel CAVALLER, Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Baptiste DAYRE (17 présents)

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Elodie MARTINEZ à Virginie DORADO,
M. Michel VIDAL à M. Christophe CANAC,
M. Claude SIGNORET à M. Thierry GERMAIN.
(3 procurations)

Excusés : Néant

Soit 20 votants.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Modification du tableau des effectifs
- 2) Adhésion au groupement de commandes permanent avec la commune d'Agde
- 3) Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication
- 4) Informations diverses :
 - Point chantiers d'urbanisme en cours
 - Point sur la situation énergétique de la commune et son évolution

Le Président ouvre la séance à 18h32.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2022

M. le Maire demande qui veut prendre la parole à ce sujet.

M. Bernard JAURION souhaite que la phrase « le poste de DGS est déclaré vacant » soit modifiée. En effet, M. RIVIERE n'était pas sur le grade de DGS, c'est donc son poste qui est déclaré vacant.

M. le Maire confirme que le PV sera modifié en ce sens.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion des élus se tiendra le 18 octobre et le prochain conseil municipal le 28 octobre 2022.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au nouveau Directeur Général des Services, M. Brice EVENO.

2) Modification du tableau des effectifs

M. le Maire expose que la délibération concerne la création de trois postes suite à des avancements de grades.

M. Bruno GIMENEZ passe du grade d'adjoint technique à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Mme Claudine EVENO passe du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet.

Mme Delphine SALVADOR passe du grade d'animateur territorial à temps non complet au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

M. le Maire précise également qu'il y a lieu d'ajuster la quotité de temps de travail du poste d'ATSEM occupé par Mme Sandrine MARTINEZ pour s'adapter aux besoins de la commune. Cela nécessite donc la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 29 heures par semaine.

Mme Nicole SAUSSOL rajoute qu'il y a effectivement un besoin supplémentaire au niveau de l'accueil de Loisirs Périscolaire, qui explique en partie cette augmentation de quotité. La démission d'une animatrice et le départ à la retraite de Jocelyne LOPEZ nécessitent le recrutement d'une nouvelle animatrice. Le recrutement est en cours.

M. le Maire rappelle que si les avancements de grade n'ont pas d'impact significatif sur le budget, l'augmentation du point d'indice décidée unilatéralement par le gouvernement (+3.50%) engendre une augmentation de 21 000 € en année pleine soit 10 500 € sur 2022. Cette somme n'était pas budgétée et il n'y a pas de participation de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) Adhésion au groupement de commandes permanent avec la commune d'Agde

M. le Maire précise les domaines concernés par ce groupement de commandes.

Il rappelle que la CAHM a délibéré et que chaque commune de la communauté d'agglomération doit délibérer à son tour.

Il précise les modalités de ce groupement de commandes : il n'y a aucune obligation, la commune reste libre d'adhérer aux différents marchés ou non et d'acheter les produits chez un autre fournisseur.

La délibération permet de déléguer pour la durée du mandat les compétences au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés par le groupement de commandes permanent ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

M. Bernard JAURION indique que le risque c'est d'être incité à acheter. La communauté d'agglomération va orienter 3 ou 4 marchés par an, pour lesquels nous auront des prix attractifs grâce à la mutualisation.

Il demande si la commune ne va pas être dans l'obligation d'acheter et demande à rester vigilant sur les dépenses.

M. le Maire précise que les prix seront négociés avant, qu'il y aura des catalogues de service avec des tarifs et que la commune reste libre de commander ou pas.

M. Laurent COMBES précise que la commune ne commandera pas plus que ses besoins réels. Par exemple, pour les vêtements de travail, ils sont changés tous les 2 ans. Même si les prix sont plus avantageux, on ne changera pas cette fréquence.

Mme Marilyne CHETRIT souhaite savoir si l'adhésion est gratuite.

M. le Maire confirme la gratuité. Il précise que les prix seront tirés vers le bas, sans pour autant que la commune abuse des achats.

Mme Chantal ASTRUC demande pourquoi le groupement de commande est permanent.

M. Brice EVENO précise que c'est le groupement de commandes qui est permanent pour éviter les formalités administratives mais que chaque marché sera limité dans le temps. La commune sera libre de s'inscrire dans chacun des marchés, et peut se retirer à tout moment du groupement de commandes dans la mesure où elle n'est plus engagée dans aucun marché.

Il ajoute que la commune effectuera elle-même ses achats auprès des fournisseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) Instauration de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication

M. le Maire explique que les opérateurs de télécommunication utilisent le domaine public communal routier ou non, aérien et/ou souterrain pour installer leurs réseaux.

Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention.

En contrepartie, ils doivent s'acquitter de la Redevance d'Occupation du Domaine Public ou RODP.

Pour pouvoir percevoir cette redevance, le conseil municipal doit délibérer et la commune doit ensuite émettre un titre de recette auprès de l'opérateur.

Pour calculer le montant de la redevance due à la commune par l'opérateur il est nécessaire de connaître la longueur ou l'emprise au sol des réseaux et les équipements existants sur la commune. Ces informations doivent être communiquées par l'opérateur, propriétaire de ces réseaux, à la commune. Le détail de l'état du patrimoine peut faire l'objet d'une demande par la commune auprès de l'opérateur.

Les installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile...) sont exclues du champ d'application de ce texte.

Enfin, le montant des redevances est revalorisé, chaque année, au 1er janvier.

A titre d'exemple, la redevance pour Orange s'élèverait à 2 200 € par an. Les autres opérateurs seront aussi soumis à cette redevance

Il précise que dans cette délibération on applique le tarif maximal prévu par le décret.

M. Bernard JAURION demande si tous les opérateurs nous fourniront ces informations.

M. le Maire répond que c'est une obligation légale.

M. Fabrice LAUSSEL fait référence aux incidents intervenus sur les lignes téléphoniques et la fibre avenue de Fontès. Il demande si les incidents sont pris en charge par les opérateurs ou par l'assurance de la personne qui a causé les dégâts. Il souhaiterait également connaître le nombre de foyers impactés.

M. le maire rappelle que c'est du matériel privé, que la commune n'est pas directement concernée par les dommages. Il revient aux opérateurs de se retourner contre la compagnie d'assurance de l'auteur du sinistre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) Informations diverses

- Point sur les chantiers en cours

- Chantier du parking du cimetière :

M. le Maire informe qu'à ce stade il y a eu le désamiantage, la démolition et le nivellement du terrain. Le parking est prêt pour l'enrobé. Pour le moment, le montant des travaux s'élève à environ 43 000 €, ce qui est moins élevé que les estimations.

La commune a économisé sur la partie désamiantage dont le coût prévisionnel était largement supérieur. Il reste les enrobés et les murs de clôture. La montée du cimetière va également être reprise.

Mme Nicole SAUSSOL demande la date d'achèvement des travaux.

M. le Maire explique que la prochaine étape c'est de faire venir la communauté d'agglomération pour élaborer le schéma de stationnement. Il espère une mise en service pour la fin d'année.

M. Fabrice LAUSSEL demande s'il est prévu de formaliser des emplacements de stationnement dans la rue du cimetière (ch. de Maro).

M. le Maire propose d'attendre que le parking soit terminé pour envisager cette hypothèse.

- Chantier Avenue de Neffiès :

M. le Maire rappelle que le démarrage est prévu au 17 octobre et qu'une réunion publique se tient le 30 septembre à la médiathèque.

Les travaux vont impliquer un plan de circulation.

Mme Cécile MOREAU demande comment vont s'organiser les accès et le stationnement pour la foire du vin.

M. le maire rappelle que les travaux vont débuter le 17 octobre mais dans l'avenue de la gare. L'accès sera donc peut être libre le 22 octobre pour la fête du vin.

Il ajoute qu'il y aura une interdiction d'entrer dans la rue Lieutenant Lucas pendant toute la durée des travaux afin de sécuriser les écoles. On ne pourra que sortir depuis la rue du Dr Collon.

M. Jean-Michel CAVALLER confirme qu'ils ont besoin de dévier les réseaux en haut de l'avenue de la gare, ce qui explique pourquoi ils commencent ainsi. Il précise également que dans les premiers jours des travaux il y a aura l'aménagement du lieu de vie sur le terrain communal nu du bas du chemin du Pistoulet.

Il rajoute que M. BENEZECH en profitera pour faire des travaux avenue Jean Jaurès dès le 17 octobre (échafaudage pour réfection toiture).

M. le Maire précise que le plan de financement va être actualisé pour que le panneau d'affichage réglementaire soit installé.

Le projet va dépasser le million d'euros avec une participation entre 25 et 30% restant à la charge de la commune.

Il faudra un certain temps pour que la population s'habitue aux travaux.

Il précise enfin que Jean-Michel CAVALLER, de par sa compétence, assurera le suivi des travaux.

- Extension de la cantine :

M. le Maire rappelle que le projet doit être démarré aux vacances de la toussaint.

Le marché est lancé, la publicité sur midi libre sera publiée samedi.

• **Point sur le contexte énergétique**

M. Brice EVENO explique qu'il a assisté avec Nicole SAUSSOL à une réunion organisée par notre syndicat Hérault Energie sur le contexte énergétique.

Les prévisions pour 2023 ne sont pas bonnes, avec des augmentations attendues. Il est difficile d'anticiper ces augmentations au vu de la variation des prix sur le marché, de 85 € le MWh à plus de 1 000 € cet été. Il varie autour de 500 € actuellement.

Ce qui est sûr c'est que les tarifs réglementés, ceux qui ne sont pas soumis aux variations du marché, vont tout de même augmenter de plus de 17% au 1er janvier 2023.

L'Etat a annoncé la mise en place de bouclier fiscal pour les collectivités mais la mauvaise nouvelle c'est qu'à ce stade le bouclier annoncé s'étend uniquement aux communes de moins de 10 agents et avec un budget inférieur à 2 M€.

Les préconisations de notre syndicat pour le moment sont les suivantes:

- Elaboration d'un guide Eco'gestes
- Mise en place d'un groupement pour du photovoltaïque en autoconsommation
- Mise en place d'une stratégie de sobriété énergétique : extinction de l'éclairage la nuit, suppression des consommations inutiles....

Le point intéressant c'est que l'on a accès à une plateforme pour suivre nos consommations par compteur et leurs évolutions depuis 2016.

En parallèle, la communauté d'agglomération lance un audit de nos consommations d'énergie sur notre éclairage public. S'en suivra des préconisations.

M. Christophe CANAC demande ou en est l'extension des éclairages publics la nuit.

Mme Virginie DORADO précise que l'extinction est prévue début janvier 2023. La commission environnement travaille actuellement sur le sujet.

M. Bernard JAURION demande si l'étude de la communauté d'agglomération est gratuite et si les bâtiments de France vont changer leur position vis-à-vis des panneaux photovoltaïques.

M. le Maire précise que l'audit est bien gratuit.

M. Laurent COMBES précise que l'on a des bâtiments en dehors du périmètre du clocher, et qu'il est possible de faire des choses même si on est dans le périmètre. Plus on s'éloigne du clocher, plus il y a de souplesses accordées.

M. Thierry GERMAIN explique qu'il y a des dispositifs pour faire investir des partenaires privés.

6) Tour de table

Mme Nicole SAUSSOL explique que les effectifs de la cantine sont en hausse, avec une moyenne quotidienne de 70 enfants.

Le service a dû être divisé en deux pour que tous les enfants puissent être accueillis.

Le mercredi, l'ALP a une fréquentation moyenne de 10 à 15 enfants.

Elle rappelle également certains thèmes du projet pédagogique mis en place.

Elle ajoute que pour la semaine du goût, M. Jean-Michel SEMPE s'est proposé de cuisiner avec les enfants de l'école élémentaire.

Mme Nicole SAUSSOL précise également que les enseignantes ont un super projet intitulé les Barbeaux. Le devis est élevé mais les élèves vont découvrir la musique, le théâtre, les coulisses. Ils vont écrire une musique qui sera diffusée dans les autres écoles, et à la fin ils auront un CD. Cela ne concerne que l'élémentaire.

M. Laurent COMBES demande s'il va y avoir une aide financière de la commune.

Mme Nicole SAUSSOL précise qu'il y aura moins de projets aux écoles pour financer ce projet en particulier mais qu'une aide serait la bienvenue.

Mme Cécile MOREAU demande l'effectif en élémentaire.

Mme Nicole SAUSSOL répond que c'est 136 élèves en élémentaire et 72 en maternelle.

Elle ajoute qu'une réunion de l'ALP s'est tenue le 9 septembre à la salle du Peuple à laquelle tous les parents d'élèves étaient conviés. Il s'agissait notamment de présenter le projet pédagogique et les nouvelles modalités de réservations de la cantine, ces dernières ayant provoqué le mécontentement de certains parents du fait de la suppression des réservations « à la journée » (minimum « à la semaine » désormais).

M. le Maire souligne toutefois que les parents apprécient le travail des animatrices et la diversité des ateliers qui sont désormais proposés aux enfants.

M. Jean-Michel CAVALLER demande si le jour de la cuisine de M. SEMPE (caussinard et chef de cuisine dans un restaurant à Pézenas), les repas seront tout de même livrés par le traiteur habituel.

Mme Nicole SAUSSOL répond que non, les repas ne seront pas livrés pour les élémentaires.

M. le Maire demande à Nicole SAUSSOL de dire un mot sur le recrutement en cours.

Mme Nicole SAUSSOL explique qu'à ce stade il y a 8 candidatures, que la pré-sélection aura lieu demain et le jury la semaine prochaine. Le BAFA est obligatoire.

M. le Maire demande à Bernard JAURION des précisions sur l'accès à l'eau potable pour la commune.

M. Bernard JAURION explique que le syndicat est toujours en recherche d'eau. Il y a une piste du côté de Roujan, mais les nappes ne se remplissent pas faute de pluie. Dans notre puits principal, ils ont fait des carottages jusqu'à 150 m. Tous les mètres ils envoient des ondes. Les résultats sont encourageants mais il ne souhaite pas s'avancer. Il ajoute que le tarif de l'eau va augmenter et qu'il y a un bureau syndical dans une quinzaine de jours.

M. le Maire espère qu'il y aura des réponses rapides pour que les travaux d'aménagement se poursuivent sur la commune. Il souhaite un compte rendu du bureau syndical pour suivre l'avancée des études.

M. le Maire reprend qu'il y a une réunion Mercredi avec Hérault Logement sur les logements séniors. Une restitution sera faite.

Il ajoute que les travaux au « Clos Marie » route de Fontès ont commencé pour la livraison de 8 « logements aidés » en septembre 2023. Il souhaite que ce soit des familles de Caux qui occupent ces logements. De la même façon, 8 autres logements sont programmés sur le lotissement « Les hauts du Serre ».

Monsieur Fabrice LAUSSEL explique que le carrefour entre l'avenue de Pézenas et le boulevard Armand Durand est toujours problématique (surface glissante et crissement des pneus) malgré l'intervention d'une entreprise spécialisée qui a opéré à un nettoyage de la chaussée à Ultra Haute Pression.

Devant s'absenter, ce dernier quitte la séance.

M. le Maire officialise le départ de la commune du docteur Rémi Pichon pour des raisons personnelles. Le bail de location pour le cabinet et le logement se termine le 30/09/2022. Il faudra réaliser l'état des lieux. La mairie n'est pas responsable de la transmission des dossiers des patients.

Il rajoute que la commune fera tout son possible pour retrouver un médecin. M. Michel VIDAL a écrit à l'ARS et à l'ordre des médecins.

L'important c'est que les patients retrouvent rapidement un médecin.

Il rappelle qu'après les dommages accidentels causés aux câbles télécom le 07/09/2022 sur l'avenue de Fontès, la fibre a été restaurée. A part les riverains qui ont eu leur propre câble arraché, les autres devraient avoir les connexions via la fibre rétablies à ce jour. C'était initialement prévu le 17 octobre, mais on a réussi à faire avancer cette date au prix de longues discussions au téléphone avec les divers acteurs.

A la demande de M. le Maire, la communauté d'agglomération était prête à héberger le personnel d'ABRISUD à Gigamed à Bessan. Finalement, une solution technique provisoire a pu être mise en place par les informaticiens du siège de la société afin d'assurer la continuité de l'exploitation du site.

Laurent COMBES déplore les coûts indirects vu que les équipes ont passé beaucoup de temps sur ce dossier.

Mme Chantal ASTRUC explique que les nouveaux boîtiers blancs ont été installés sur les poteaux et qu'il n'est pas possible de les mettre plus haut. Elle s'inquiète qu'ils soient arrachés.

M. le Maire rappelle que vient se rajouter un problème de réseau mobile dû à un problème identifié sur des antennes relais. Le problème devrait être réglé d'ici 48h.

Monsieur le Maire donne les chiffres de l'Office de Tourisme sur la commune : 750 visites sur deux mois d'été. Il y a eu de nombreux touristes cet été sur le village.

Mme Danièle NOISETTE explique que les agents de la communauté d'agglomération ont bien travaillé avec le nettoyeur haute pression, les rues ont bien été nettoyées. C'est important que le village soit propre.

M. le Maire ajoute qu'il a reçu de nombreux témoignages de visiteurs mettant en avant la beauté mais aussi la propreté de Caux. Il remercie les services de l'agglo et également tous les habitants qui prennent soin de leur rue, de leur trottoir et de leur devant de porte.

M. Bernard JAURION précise que les vendanges se terminent, les caves coopératives ferment demain. La récolte est meilleure que l'an passé (année du gel en avril 2021).

Il rajoute que l'aire de lavage était propre mais les eaux qui partaient côté passage piéton stagnaient ce qui a généré des odeurs.

Il rappelle enfin que les relevés de compteur jardin doivent être communiqués. Il demande une communication en ce sens.

M. Laurent COMBES rapporte qu'un règlement d'utilisation a été rédigé, qu'un arrêté a été pris pour laver de l'autre côté. De plus, une entreprise vient pomper. Le règlement a été globalement respecté, le seul dérapage c'est le nettoiement la nuit.

Mme Nicole SAUSSOL informe que le repas du CCAS a lieu le 1^{er} octobre, qu'il y a plus de 160 inscrits.

M. Baptiste DAYRE explique qu'une habitante de la rue Occitanie a distribué des courriers dans le quartier pour informer d'un danger de circulation à l'intersection CERESSOU/ OCCITANIE.

M. Christophe CANAC confirme qu'il y a beaucoup de voitures garées, que les gens roulent un peu vite et il y a une priorité à droite peu respectée.

M. Baptiste DAYRE s'interroge aussi sur un manque possible de signalisation, une étude devrait être envisagée.

M. Laurent COMBES ajoute que c'est un problème général : les gens roulent de plus en plus vite, et se garent de plus en plus n'importe où, il faudrait effectivement faire une étude globale.

M. Christophe CANAC explique qu'il faudrait mettre un céder le passage sur la route principale au niveau des priorités à droite.

Mme Virginie DORADO reprend que c'est une solution mais que les signalisations ne sont pas respectées par tout le monde.

M. Le Maire s'engage à aller voir sur place et recevoir les résidents du quartier.

Mme Chantal ASTRUC confirme que c'est un problème d'éducation des gens qui ne respectent pas.

M. Baptiste DAYRE demande si au niveau de l'éclairage public c'est une extinction généralisée ou sectorisée qui est envisagée. Ceci, afin d'anticiper l'extinction du stade qui sert de piste d'atterrissement aux hélicoptères. Il va se renseigner pour connaître nos obligations.

Mme Virginie DORADO précise que la commission se réunira sur ce point.

M. le Maire dit que c'est une bonne initiative et demande s'il y a des déclarations à faire à ce sujet.

M. Laurent COMBES rajoute que même si ce n'est pas obligatoire, ce serait bien de pouvoir l'éclairer.

Mme Chantal ASTRUC intervient au sujet du stationnement sur la place. Les commerçants se plaignent que la zone de stationnement à durée limitée le long du square soit considérée comme du stationnement à long terme pour certains.

M. le Maire répond que la Police Municipale s'attache à faire respecter le stationnement courte durée autorisé il y a deux ans pour une offre supérieure de parking le temps des courses sur la place de la République.

M. Thierry GERMAIN exprime que pour le forum des associations le 03 septembre, 17 associations étaient présentes, une de plus qu'en 2021. Les nouveaux résidents sont venus nombreux. Il adresse un grand merci aux présidents et bénévoles d'associations qui jouent un rôle majeur dans le vivre ensemble et le lien social.

Il ajoute qu'entre 600 et 700 personnes sont venues au salon de la maquette. Tous les exposants étaient contents de l'accueil et veulent renouveler l'expérience. Ils ont visité le village, ont loué des gîtes, des chambres d'hôtes, ont consommé dans les commerces et restaurants. C'est une grosse réussite. Le rendez-vous est fixé dans 2 ans pour avoir le temps de renouveler les maquettes.

Il souligne également l'absence d'alarme à la salle des fêtes qui a posé problème pour le gardiennage.

M. Gil GEORGERENS informe que la vigne des écoles se vendangera le 6 octobre à 14h.

M. Jean-Michel CAVALER explique qu'hier s'est tenue une réunion de la commission des fêtes pour préparer la fête du vin nouveau. Il tient à remercier ceux qui ont fait tourner la commission pendant son absence.

M. Laurent COMBES rappelle que la commission des finances se réunit lundi.

M. le Maire clôture la séance à 20h15.